



HAL
open science

Formule discursive, argumentation et dialogisme transdiscursif: le "plombier polonais" dans le débat public de 2005 sur l'Europe

Jean Marc Sarale

► To cite this version:

Jean Marc Sarale. Formule discursive, argumentation et dialogisme transdiscursif: le "plombier polonais" dans le débat public de 2005 sur l'Europe. Julien Auboussier & Toni Ramoneda. L'Europe en contre-discours. , 948 (série Linguistique, sémiotique et communication, n° 58), Presses Universitaires de Franche-Comté, pp.95-114. 2015, Annales Littéraires de l'Université De Franche-Comté, 978-2-84867-533-6. hal-01834679

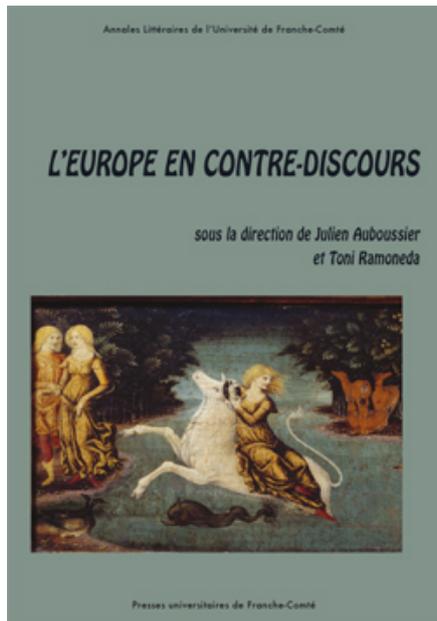
HAL Id: hal-01834679

<https://hal.science/hal-01834679>

Submitted on 10 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Sarale J.-M. 2015. « Formule discursive, argumentation et dialogisme transdiscursif : le "plombier polonais" dans le débat public de 2005 sur l'Europe », in J. Auboussier & T. Ramoneda (dir.), *L'Europe en contre-discours*, Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 95-114.

**Formule discursive, argumentation et dialogisme transdiscursif :
le « plombier polonais » dans le débat public de 2005 sur l'Europe**

Introduction :

Durant les débats du 1^{er} semestre 2005 sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE), soumis en France à référendum, émerge la figure récurrente d'un « plombier polonais », qui viendrait menacer les emplois français. Cette expression peu amène à l'égard d'un membre récemment entré dans l'UE, devient rapidement une « formule discursive », jouant un rôle important dans le débat français sur l'Europe.

Il s'agit dans cet article d'étudier la genèse de cette formule à partir de son statut argumentatif (1), sa signification (2) et sa circulation discursive (3). On décrira ensuite les contre-arguments (4) qui furent opposés à cet argument-type, dont on examinera l'étroite relation avec une autre formule, celle de « dumping social » (5). On s'interrogera enfin sur la diffusion de ces deux formules en Pologne (6).

L'objectif est de réexaminer la « dimension polémique » de la formule – qui est l'une de ses quatre propriétés définitives, avec « son caractère figé, son inscription discursive et son fonctionnement comme référent social » (Krieg-Planque 2009) – sous le prisme de l'argumentation. D'abord parce que la formule concentre une argumentation-type, dont elle devient le signe. Ensuite parce qu'elle est le lieu de reconfigurations argumentatives, événements discursifs assimilables à des « tournants » du débat public. En essayant de retracer certains événements argumentatifs (apport de nouvelles données, changements de formes d'inférence,

« silences » au sein de la formation discursive...) dont le « plombier polonais » est à la fois la matière et le moteur, on cherche à appréhender le rôle des formules dans la dynamique du discours.

Ce travail s'appuie sur un corpus de presse écrite française et polonaise, recueilli grâce aux bases de données *Europresse* et *Factiva*, d'une part, et aux *Archives de la presse polonaise en ligne* de l'autre. Centré sur le premier semestre 2005, il regroupe les articles relatifs au TCE qui contiennent les expressions : « plombier / travailleur polonais » ou « dumping social » (fiscal / économique / juridique). En marge de ce corpus, ont été observées l'émergence du débat sur la directive dite Bolkestein, à l'automne 2004, l'histoire de la formule « dumping social » sur les dix années précédentes (1994-2004), ainsi que l'évolution ultérieure des deux formules, jusqu'à fin 2013. La partie polonaise du corpus se préoccupe de la circulation des expressions « polski hydraulik » et « dumping socjalny », correspondant aux deux formules étudiées du côté français. Tous mes remerciements vont à ma collègue Aleksandra NOWAKOWSKA, pour la collecte du corpus en langue polonaise et la traduction des occurrences citées dans cet article – aide précieuse sans laquelle cet article n'aurait pu voir le jour.

1. Origine argumentative d'une désignation

Le premier usage de la désignation « plombier polonais » est l'œuvre de Philippe de Villiers¹ :

(1) LE FIGARO. – José Manuel Barroso vient d'affirmer que la Commission européenne n'entendait pas revenir sur « le principe du pays d'origine » dans le réexamen de la directive Bolkestein. Qu'en pensez-vous ? Philippe de VILLIERS. – La déclaration de M. Barroso renvoie aux mensonges des tenants du oui qui nous expliquent depuis quinze jours que la directive est retirée. (...) Cette affaire est très grave, car la directive Bolkestein permet à *un plombier polonais ou à un architecte estonien* de proposer ses services en France, au salaire et avec les règles de protection sociale de leur pays d'origine. Sur les 11 millions de personnes actives dans les services, un million d'emplois sont menacés par cette directive. Il s'agit d'un démantèlement de *notre modèle économique et social*. (*Le Figaro*, 15/03/2005)²

L'argumentation pose le lien entre deux cas particuliers – un métier manuel, un métier créatif – et un fait général (« travailler en France au salaire... de leur pays »), afin de rejeter la directive Bolkestein au nom des conséquences qu'elle porte en germe (cf. les traces sémantiques « permet », « menacés », « démantèlement »). C'est un exemple fictif, ou illustration, qui se superpose à une argumentation de conséquence. Dans leur *Traité de l'argumentation*, Perelman et Olbrechts-Tyteca distinguent ainsi les argumentations par l'exemple, l'illustration ou le modèle :

(2) Tandis que l'exemple était chargé de fonder la règle, l'illustration a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise, en fournissant des cas particuliers qui éclairent l'énoncé général, et augmentent sa présence dans la conscience. (...) Alors que l'exemple doit être incontestable, *l'illustration*, dont ne dépend pas l'adhésion à la règle, peut être plus douteuse, mais elle doit frapper vivement l'imagination pour s'imposer à l'attention. Perelman C. & Olbrechts-Tyteca L., *Traité de l'argumentation*

Pris dans une inférence de conséquence défavorable, le principe du pays d'origine s'intègre dans la catégorie du « démantèlement de notre modèle social ». Des deux illustrations, la circulation des discours retient la première. On en retrouve en effet une douzaine d'occurrences dans les

¹ L'encyclopédie en ligne Wikipedia mentionne une occurrence en décembre 2004, sous la plume de Philippe Val (*Charlie Hebdo*), mais nous n'avons pas eu accès à ce texte, qui ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune reprise en discours dans notre corpus.

² Dans cette occurrence comme par la suite, les italiques sont de notre main.

jours qui suivent, avec son actualisation indéfinie et sa forme argumentative initiales, sans trace d'architecte estonien. La première occurrence définie survient moins d'une semaine plus tard³ :

(3) C'était écrit : la directive libérale Bolkestein, qui, il est bon de le rappeler, n'a rien à voir avec la Constitution et doit encore être validée (et pourquoi pas amendée) par le Parlement européen, n'a pas arrangé les choses. Les partisans du non locaux, comme – et ce n'est qu'un exemple – le MPF 21 et son général à la retraite Jean-Maurice de Truchis *agitent le spectre du désormais célèbre plombier polonais*. (*Le Bien Public*, 21/03/2005)

Le SN s'enrichit d'une modalisation en discours second (« célèbre ») et d'un cliché métaphorique (« spectre »), dont l'axiologie connote l'orientation négative de l'argumentation représentée. Le texte réfère plus à l'argument qu'à l'être montré en exemple : la formule discursive est en cours de constitution.

Mais quelle est la genèse de cet argument par illustration ? Le « plombier polonais » synthétise divers exemples ou illustrations, invoqués durant les mois précédents, dans la polémique contre la directive relative aux services dans le marché intérieur, dite « directive Bolkestein ». Ces exemples sont issus d'une matrice énonciative : *SN [nom de métier – adj. gentilé] – Relative [mouvement → France]*, d'où se dégage un schéma actantiel commun (ex. *un architecte tchèque qui s'installerait en France*). On rencontre au gré des textes : « un maçon polonais », « un promoteur letton », « des ouvriers lituaniens » (*Sud Ouest*, 18/02/2005), « un artisan tchèque » (*Le Monde*, 18/02/2005), etc.

Une source factuelle parmi d'autres est l'affaire de Vaxholm en Suède. Le chantier d'un établissement scolaire est confié à une entreprise lettone, qui paie ses ouvriers détachés au salaire minimum suédois, mais au-dessous de la convention collective du bâtiment. Le syndicat suédois du bâtiment saisit le tribunal du travail, qui arrête le chantier. La Lettonie saisit alors la Cour Suprême suédoise pour entrave à la liberté d'entreprise. L'affaire est relatée dans quelques articles de presse français et commentée au prisme du « dumping social » (*Libération*, 24/12/2004, *AFP*, 05/01/2005 ; *Le Figaro*, 10/01/2005 ; enquête-reportage dans *Libération*, 01/02/2005). Ce cas réel, plus ou moins bien mémorisé, a pu donner naissance aux exemples fictifs invoqués par tous ceux qui s'élèvent contre la directive Bolkestein, notamment : Henri Emmanuelli (*Libération*, 20/01) ; Pierre Laurent dans *l'Humanité* ; D. Strauss Kahn, dans *l'Humanité* également (20/01 et 21/01) ; ou Ph. de Villiers, dans une interview-débat avec J. Lang :

(4) Ph. de Villiers : Oui mais le traité consacre la supériorité du droit européen sur les Constitutions nationales : regardez d'ailleurs cette directive Bolkestein, du nom de l'ancien commissaire hollandais au marché intérieur : si elle entre en vigueur, *un promoteur letton qui lance un chantier en France* sera soumis au droit de son pays et non à la loi française ! Comment peut-on accepter ça ? (*Le Figaro*, 26/01/2005)

2. Signifiante de la formule

Comment se fait-il que les arguments par illustration opposés à la directive Bolkestein se cristallisent sur la formule du « plombier polonais » ? Et quelle est la signifiante de cette désignation ?

L'association avec la Pologne s'explique par prototypie : ce pays est le plus peuplé et le plus connu des nouveaux états membres. L'image de la Pologne est-elle en cause ? Certes, elle n'est guère positive. Elle reste imprégnée de la grisaille de l'ère communiste, sans claire distinction avec les autres pays de l'ancien bloc soviétique. Les Polonais ont une image d'individus peu

³ Nous n'excluons pas que d'autres énonciations nous échappent, notamment dans les médias audiovisuels. Mais leur prise en compte n'affecterait guère l'esquisse que nous traçons ici de la dynamique discursive à l'œuvre.

élégants et peu raffinés. Mais ces représentations sont peu ancrées dans les imaginaires collectifs : l'Europe n'a guère de stéréotype relatif à la Pologne, pas plus l'Allemagne, pourtant voisine, que la France (Pietras 2007).

C'est surtout du côté du plombier qu'il faut rechercher. Dans la mémoire discursive longue, le plombier s'occupe du transit et de la sphère du bas corporel, comme l'indique son étymologie (les « plombs » désignaient vers 1880 les toilettes entre deux étages dans les immeubles populaires parisiens). Aussi est-il associé à un stéréotype linguistique et iconique de type carnavalesque : malle à outils, casquette, salopette, débouche-wc, roublardise, éventuelle paillardise, attente interminable en cas de besoin. Ce stéréotype fut actualisé par des chansonniers : quelques articles de presse détournent d'ailleurs le titre d'un célèbre sketch de Fernand Raynaud : « Qui c'est ? C'est le plombier polonais ! ». Et des dessins de presse synthétisent certains de ces traits :

L'intervention du plombier est souhaitée (urgence), mais gênante (accès à l'intimité familiale). Il se trouve à la frontière du *Gemeinschaft* et du *Gesellschaft*, représentant l'intrusion du second dans le premier : il ne doit donc pas venir d'une autre culture. Cette représentation sociale diverge des réalités économiques : jamais il n'est question d'un ouvrier, ni d'industrie (ex. chantiers navals). L'exercice artisanal du métier est rarement nommé comme tel et la relation d'exemplarité avec les « services » mérite d'être questionnée : ériger le « plombier » en prototype de cette notion, c'est la restreindre à un [*travail effectué à domicile au profit du ménage*], à la sphère de la maisonnée (service → serviteurs). Le nom « services » est d'ailleurs souvent remplacé par le Npr Bolkestein, dans la lexie « directive Bolkestein », qui correspond à ce qu'on nomme un « mot-événement » (Moirand 2007).

Le schéma actantiel de l'invasion d'un « plombier polonais » dans l'économie quotidienne figure une double crainte : la concurrence, pour les plombiers français et par suite tous les artisans ; et l'intrusion à domicile, pour les consommateurs. La peur de la mondialisation pèse silencieusement sur tout cela. Outre sa tonalité populiste, voire xénophobe, on mesure la charge idéologique de l'argument inventé par Ph. de Villiers, ainsi que de la formule discursive qui le cristallise. La forme paronomastique et allitérative de l'expression « plombier polonais » ajoute à cela une certaine verve, accordée à ses nuances carnavalesques ; ainsi s'explique son succès médiatique foudroyant.

Car le « plombier polonais » correspond bien à la définition de la formule (Krieg-Planque 2009) :

(5) Par formule, nous désignons un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire.

3. Circulation discursive

Une fois lancée par Ph. de Villiers, comment la formule circule-t-elle dans les discours qui constituent le débat sur l'Europe ? Garde-t-elle la même configuration argumentative ?

À partir du 21/03/2005 (cf. ex. 3), 90% des occurrences sont des SN définis, dont la singularité est acquise par la saillance du « plombier polonais » dans le discours médiatique et par l'inscription en mémoire discursive de son rôle actantiel et argumentatif. Plus besoin de présenter l'exemple au moyen de l'indéfini ; le SN défini désigne désormais un type. En (6), après une première catégorisation générale au pluriel, « le plombier polonais » typifie un personnage de fable, affublé d'épithètes :

(6) En France, en Allemagne, en Espagne, *les travailleurs temporaires polonais ou hongrois* sont souvent accusés de *dumping salarial et social*. Varsovie espère que la directive Bolkestein sur les services mettra fin à cette chasse aux sorcières.

Varsovie entend cependant rester discrète jusqu'au 29 mai. Car *le plombier polonais moustachu et bon marché* risque de faire tomber à l'eau la Constitution européenne lors du référendum en France. (*La Tribune*, 29/04/2005)

François Hollande résume plaisamment la transformation de l'exemple fictif en un « référent social » (Krieg-Planque 2009), doté d'un rôle actantiel... dans le débat politique :

(7) Je trouve que *le plombier polonais* a été un *héros malheureux* de cette campagne. (*Le Monde*, 27/05/2005)

Parallèlement, les modalisations en discours second ne sont pas rares (guillemets, épithètes comme « célèbre » en 3). D'autre part, le SN formulaire est fréquemment régi par un nom signifiant : un acte de discours (l'exemple / l'argument du plombier polonais), un pathème (la peur / crainte du ----) ; ou dénonçant le discours adverse (le fantasme / mythe / spectre du ----). Une déclaration de Pascal Lamy regroupe plusieurs de ces formes textuelles et prend acte, de façon polémique, du caractère de référent social acquis par l'illustration argumentative :

(8) « *La crainte du plombier polonais* est astucieusement manipulée. C'est un *fantasme* (...) et il y a quelque chose qui, moi, me choque. Il n'y a pas de risque d'*invasion de plombiers polonais* en France, la clé anglaise entre les dents. Sortons des fantasmes et de *la plombier-phobie* qui, dans le cas polonais, fait penser à de la xénophobie tout court », a-t-il déclaré. (*AFP*, 20/05/2005)

Mais tous les énonciateurs ne font pas le même usage de la formule. Les réénonciations sont surtout le fait des partisans du *oui*, qui veulent discréditer les partisans du *non*, en exhibant le « plombier polonais » comme un argument odieux ou ridicule : un relevé partiel de 45 occurrences montre que les 2/3 (30 occ.) proviennent de partisans du Traité, seules 6 étant énoncées par ses adversaires (13 %) – 9 autres sont issues de textes informatifs, qui décrivent le débat, sans prendre parti. Parmi les partisans du *non*, la formule est reprise par des lecteurs de presse autant que par des leaders politiques (3 occ.), qui l'emploient pour s'en distancier (9) :

(9) Les partisans du « oui » s'inquiètent des *relents populistes et xénophobes de votre camp* ?

J.-L. Mélenchon. – La « social bobocratie » n'a aucune conscience de ce qu'est la réalité du monde du travail. *Les travailleurs* qui ressentent comme insupportable la concurrence qu'on veut leur opposer dans leur métier et dans leur dignité *n'ont pas une réaction xénophobe*. Ils disent : nous voulons *pour le plombier polonais* comme pour le maçon lithuanien *les mêmes droits sociaux* que ceux dont nous jouissons. Cette manière de nous pointer du doigt montre toute la distance qui sépare l'aristocratie de gauche et le peuple du travail. (*Le Progrès*, 26/05/2005)

Toutefois, si les partisans du *non* de gauche sont assimilés à ceux de la droite souverainiste, ce n'est pas sans raison : en effet, les deux sortes de discours partagent un modèle argumentatif commun – l'utilisation de cas pratiques pour exemplifier un raisonnement de conséquence négative. Peu importe alors la différence de phraséologie – « travailleurs d'Europe Centrale » dans un discours, ou « plombier polonais » dans l'autre. Les modèles argumentatifs ont un tel air de famille que l'amalgame s'établit entre les discours. Insistons sur ce point : quand la formule, peu figée, se décline dans une série de nominations différentes, la reconnaissance discursive du référent social peut être assurée par le modèle argumentatif.

4. Formes de contre-argumentation

Les contre-arguments opposés au schème argumentatif du « plombier polonais » peuvent se classer ainsi :

(i) Le répondant nie l'exemplarité de l'illustration ou la relativise, posture fréquemment adoptée par des acteurs économiques ou par des énonciateurs polonais (10) :

(10) Les Français, a ajouté Marek Belka, appréhendent l'arrivée à Paris d'un plombier polonais avec une clé anglaise. *Ce sont des mythes* contre lesquels il faut lutter⁴. (*Ouest France*, 28/04/2005)

Cette forme de réfutation est rare dans la sphère politico-médiatique française – cf. (8), où elle se combine à d'autres types d'arguments. Les partisans du *oui* s'appuient peu sur les ressources argumentatives que fournit le droit social des nouveaux membres de l'UE⁵. Ce « silence » dans le camp du *oui* est significatif ; il laisse le champ libre aux partisans du *non* qui s'appuient sur la différence numéraire entre salaire minimum français et polonais.

Parfois, l'exemple du « plombier polonais » est relativisé, par comparaison dialogique avec les craintes que fit naître l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE, en 1986 :

(11) « N'ayez pas peur du *plombier polonais*, comme autrefois vous avez eu peur du *maçon portugais* », a renchéri Josep Borrell⁶... (*Le Figaro*, 19/05/2005)

(ii) Le répondant rétorque par un exemple contraire, en illustrant les obstacles rencontrés par les Polonais qui s'installent à l'étranger, ou la facilité, pour une entreprise française, de s'installer en Pologne (12). Le type d'inférence est dialogiquement reproduit, mais il conduit à la conclusion opposée.

(12) (compte rendu d'une conférence de V. Spidla, commissaire européen aux affaires sociales) Dans son exposé, le commissaire, de nationalité tchèque, n'a pas hésité à brocarder une certaine mauvaise foi hexagonale. « Pourquoi parle-t-on de manière obsessionnelle du plombier polonais qui viendrait détruire l'emploi français, et pas des *chaînes de supermarchés français qui dominent le marché polonais ?* », s'est-il interrogé devant quelque 200 invités. (*Le Monde*, 02/04/2005)

(iii) Une troisième stratégie argumentative consiste à nier l'inférence de conséquence négative (13), ou bien à la renverser en conséquence favorable (14) :

(13) Thomas Mayer, chef économiste de la Deutsche Bank, critique les accusations de « *dumping social* » des adversaires de la directive, estimant que *cette expression même n'a pas de sens*. « *Le travailleur polonais ne vend pas sa force de travail en dessous de son coût* », avance-t-il. (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 10/03/2005)

(14) (conférence de presse de Frits Bolkestein à Paris)

Il s'est étonné de *l'opposition* de la France, quatrième exportateur de services du monde, « *qui a tout à gagner* » selon lui avec cette directive. (*Le Bien Public*, 07/04/2005)

Au premier semestre 2005, peu de politiciens français assument des arguments du type (13), tant le « *dumping social* » des nouveaux états-membres semble une évidence. Quant aux effets positifs de la libéralisation des services dans des secteurs tels que la banque, la grande distribution, etc. (14), les discours sur l'Europe tendent à les passer sous silence – l'argumentation de F. Bolkenstein fait figure d'exception.

(iv) La réponse à l'argument du « plombier polonais » critique la confusion entre la directive Bolkestein et le TCE, qui est/serait le seul véritable objet du débat :

(15) Nombre d'eurodéputés ont regretté que le débat soit brouillé par la situation politique dans des Etats membres comme la France, *dénonçant l'amalgame fait avec la Constitution*.
Devant la presse, Mme Gebhardt⁷ s'est même dite « agacée par la discussion en France sur *le fameux plombier polonais* ». « On cite parfois des *exemples* qui sont (...) des projections de peur », a-t-elle regretté. (*AFP*, 19/04/2005)

⁴ Premier ministre polonais d'alors, au sortir d'un entretien avec le chancelier allemand.

⁵ Par exemple l'existence d'un salaire minimum, contrairement à d'autres pays de la Communauté Européenne, ou celle d'assurances maladie et d'un système de retraites, hérités de l'état socialiste antérieur.

⁶ Leader socialiste catalan espagnol, alors président du Parlement Européen, depuis juillet 2004.

⁷ Socio-démocrate allemande, députée au Parlement européen et rapporteur en commission du Marché intérieur.

Ce type de réfutation, assez fréquent dans les médias français (cf. ex. 3), s'assimile à un rejet de l'état de cause : l'objet du débat référendaire n'est pas la directive Bolkestein. C'est une argumentation métadiscursive, favorisée par l'existence d'une formule qui résume l'argument-type (« le plombier polonais ») et par l'usage de termes comme « exemple ». Mais le rejet de l'état de cause, efficace dans le genre judiciaire, l'est peu dans le genre délibératif : il risque d'être interprété comme un refus de débattre. Aussi le type (iv) se mêle-t-il souvent au type (v), également métadiscursif.

(v) Le répondant critique le recours au *pathos*, auquel s'abaisse(ra)it le camp du *non*, ou bien il discrédite celui-ci. L'imputation de « xénophobie », le reproche de faire appel à « la peur » placent la partie adverse hors d'une déontologie, qui relève du sens commun sans jamais être définie. L'exemple (15) montre l'intrication des types argumentatifs (iv) et (v). Rappelons aussi la néologie « plombier-phobie » (8), forgée par Pascal Lamy.

Cette forme de réfutation est voisine d'un argument *ad hominem* et laisse de côté le débat sur l'inférence de conséquence négative – le statut du « dumping social » comme règle inférentielle dans les discours contre l'Europe.

Une même énonciation mêle souvent plusieurs formes de réfutation du « plombier polonais ». Toutefois, l'examen des textes révèle que les postures (iv) et (v) constituent la principale stratégie argumentative des partisans français du *oui*. Le risque est de donner l'impression à l'opinion publique française qu'en ridiculisant l'exemple fictif du « plombier polonais », on cherche à éviter le débat sur le « dumping social ». En revanche les locuteurs d'autres pays d'Europe qui prennent part au débat référendaire français, usent plus fréquemment de (i), (ii) et (iii), au risque que leur discours pro-européen soit interprété comme néo-libéral.

Ce tour d'horizon des réfutations opposées au « plombier polonais » révèle un clivage entre :

- les énonciateurs qui argumentent de préférence sur le référent : des plombiers polonais s'installent-ils en France ? les nouveaux états-membres conduisent-ils une politique intentionnelle de « dumping social » ? la directive Bolkestein n'aura-t-elle que des conséquences négatives ? le principe du pays d'origine doit-il être amendé ou non ?
- et les argumentations portant de préférence sur le référent social : l'empreinte discursive produite par l'argument du « plombier polonais », ses effets de pathos, les arrière-pensées qu'il colporte.

Tout en intégrant d'abondantes discussions sur le « plombier polonais », le champ énonciatif qui rend possibles et régule les prises de position sur le traité révèle d'importantes zones de « silence ». Ces silences – ou limites de ce qui est énonçable – conduisent à mesurer le rôle organisateur de l'inférence pragmatique centrale, celle que cristallise la formule de « dumping social ». Il faut maintenant dire quelques mots de celle-ci.

5. Le « dumping social », formule associée et moteur d'inférence

On a souligné le rôle inférentiel du « dumping social » (conséquence négative) dans le corpus. En 2005, il est conçu comme interne à l'Europe, mais ce ne fut pas toujours le cas. Ce SN jouit en effet d'une histoire discursive beaucoup plus longue que celle du « plombier polonais ». Dans la presse écrite française, on en trouve des occurrences dès les débats sur le traité de Maastricht (1992), puis lors des négociations du GATT (1993), où la diplomatie française invoque une « clause sociale », destinée à contrecarrer les risques de « dumping social » dans le commerce international. Jusqu'en 1998-99, les occurrences se limitent à la sphère des relations internationales ; et 40 à 50% d'entre elles reçoivent des guillemets de modalisation autonymique ou des gloses définitives – signe que la circulation discursive de l'expression est limitée.

La formule s'impose peu à peu au début des années 2000. Sa vogue précède dans le temps celle de la lexie « plombier polonais » ; et elle l'outrepasse en intensité, sur la période 2000-2013 (cf. graphe p. 5) :

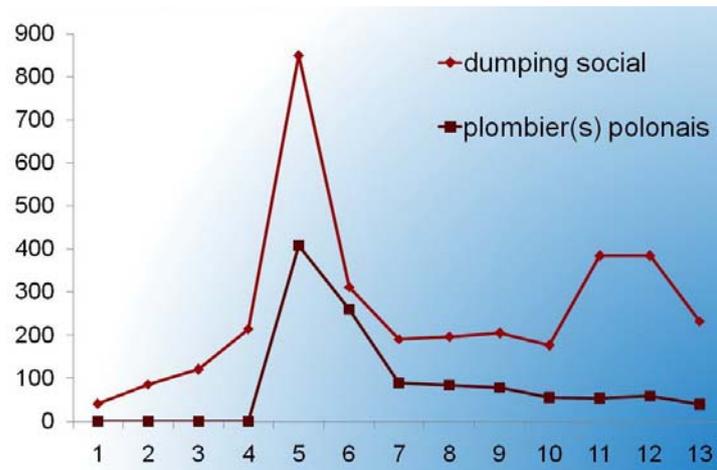


Tableau n° 1 : décompte des occurrences « dumping social » (rouge) et de « plombier polonais » (brun) – de 2001 à 2013 (*Europresse*, presse générale nationale + presse quotidienne régionale)

Du point de vue lexico-sémantique, l'expression coexiste avec plusieurs variantes (dumping fiscal / monétaire / salarial / juridique, etc.), qu'elle domine en fréquence. Or celles-ci reposent sur une dérivation nominale directe de l'adjectif relationnel : ex. *dumping salarial* = *dumping des salaires*. Mais le « dumping social », lui, prend pour objet les *droits sociaux*, la *sécurité sociale*, la *politique sociale* d'un pays : noms composés contenant déjà l'adjectif relationnel « social ». Dans « dumping social », cet adjectif est le produit d'une dérivation nominale « au carré », et confère à l'expression une couleur socio-démocrate.

Il n'est donc pas étonnant que cette formule soit rapidement devenue un marqueur de certains discours d'opposition. Dans le débat de 2005, elle est commune à tous les *nonistes* de gauche, et sa fortune précède l'amalgame discursif entre la directive Bolkestein et le TCE, plus qu'elle n'en résulte. Par sa charge idéologique, elle contribue à le déclencher : en effet, la médiatisation de la « directive Bolkestein », notamment à l'instigation de *L'Humanité*, prend forme en janvier 2005, sur un fond interdiscursif où « ultralibéralisme » et « dumping social » ont été associés, durant tout l'automne 2004, à la « Constitution Européenne ».

À cet égard, et malgré leur étroite articulation, le « dumping social » se distingue du « plombier polonais », ancré dans le souverainisme de droite par le positionnement de son auteur, Ph. de Villiers. Les *nonistes* de gauche préfèrent de loin la formule « dumping social » au « plombier polonais », qu'ils utilisent très rarement, comme on l'a dit plus haut.

Toutefois, ce marquage socio-politique n'empêche pas la circulation de la formule de « dumping social ». Le président de la République lui-même l'actualise sur un mode indéfini, peut-être pour montrer qu'il entend les craintes des opposants au traité :

(16) M. Chirac a ainsi rappelé « la très grande vigilance de la France dans la négociation en cours », a indiqué l'Elysée. La présidence souligne que « les discussions doivent se poursuivre pour que ce texte garantisse les *droits sociaux* et évite *tout dumping social*, protège les services publics et assure la diversité culturelle ». (*AFP*, 21/01/2005)

Cette demande, adressée à la Commission Européenne, de « remise à plat » de la directive, est largement relayée dans la presse française. De fait, cet acte de nomination confère au « dumping social » le prédicat d'existence, bien que son actualisation en discours soit potentielle ; et il légitime l'usage de la formule, ainsi que l'incrimination implicite des nouveaux pays membres

de l'UE. Au plus long cours, l'histoire de la formule « dumping social » montre qu'elle a référé, avant et après 2005, à divers phénomènes, apparentés par leur caractère anxiogène :

- taux de change, jugé sous-évalué, de certaines monnaies ;
- prix des produits importés de pays à bas salaires et faible protection sociale ;
- remise en cause des conditions de travail en France (travail dominical ou nocturne, etc.) ;
- fermeture d'usines et délocalisation d'emplois à l'étranger ; etc.

La dénomination de « dumping social » a donc été légitimée, au fil des ans, par à peu près tous les responsables et tous les partis politiques, de gouvernement comme d'opposition. J. Chirac a été précédé par N. Sarkozy, dans une lettre ouverte aux dirigeants des nouveaux états membres :

(17) Je me félicite (...) de l'élargissement de l'Union. Mais permettez-moi de soutenir qu'on ne rend service ni à l'Europe ni à ces nouveaux membres en organisant et en finançant *le dumping fiscal et social*. Car comment appeler cela autrement quand certains pays sont autorisés à ramener à zéro leur imposition des sociétés, tout en recevant dans des proportions très significatives des financements versés par les contribuables des autres Etats membres ? (*Les Échos*, 11/10/2004)⁸

On peut également citer L. Jospin, alors premier ministre (18), dans une reformulation hyperbolique, peut-être basée sur la lecture d'un rapport du député PS Gaëtan Gorce (juin 2000), qui portait sur « le dumping social en Europe » :

(18) L'un des risques de cette situation est l'émergence d'une concurrence fiscale accrue, voire d'un véritable « dumping fiscal ». (*Le Figaro*, 03/09/2001)

La formule est depuis longtemps installée dans les discours politiques français, où elle sert à stigmatiser autrui, pour concurrence déloyale : le dumping social a ainsi pu être reproché aux agriculteurs espagnols (*Libération*, 07/06/1997) ; et c'est lui que stigmatisait A. Juppé, lorsque la France présentait un memorandum pour un « modèle social européen » (*Le Monde*, 26/03/1996).

La notion elle-même est peu mise en question, sinon par A. Madelin, dans une tribune de 1994, qui répondait, déjà, à une tribune antérieure de Ph. de Villiers :

(19) Les bas salaires ne sont pas pour autant du « *dumping social* ». (...) Le pays avec lequel nous réalisons la plus large part de notre commerce, l'Allemagne, a des coûts de travail plus élevés que les nôtres. Les Allemands, dès lors, ne seraient-ils pas fondés à se plaindre du « *dumping social* » des Français ? (...) On parle volontiers de *dumping social*. *Le dumping est une pratique répréhensible qui consiste à vendre un produit à l'extérieur à un prix inférieur à celui auquel il est vendu sur le marché national ou à un prix inférieur au coût de production. Cette définition du dumping ne s'applique en rien aux bas salaires pratiqués dans certains pays.* Dans ces pays, d'ailleurs, les industries d'exportation sont celles qui offrent les meilleurs salaires. *Si dumping social il y a, pourquoi ne pas parler de « dumping fiscal » pour les pays qui n'ont pas la chance de bénéficier du poids de nos impôts ou de « dumping des matières premières » lorsque le pétrole est bon marché ?* »

Cette argumentation d'A. Madelin est assez isolée, tant la notion de « dumping social » fait l'objet, en France, d'un consensus quasi unanime, qui lui confère l'évidence d'un principe.

Or cet usage est surtout français, voire belge : en effet, les occurrences de « *dumping socjalny* » dans la presse polonaise ou de « *social dumping* » dans la presse britannique sont assez rares. Dans ces deux langues, la formule apparaît surtout comme traduction de débats européens ou français, le plus souvent en modalisation autonymique. Ainsi, en anglais britannique, « *social dumping* » reçoit-il une glose dans 50% des cas et des guillemets autonymiques dans 80%.

D'autre part, des Ngram viewer de Google, portant sur des données beaucoup plus nombreuses mais moins stables que les bases d'articles de presse, révèlent d'importantes différences de fréquence : sur la période 1980-2008, le pic de fréquence de « *dumping social* » dans les

⁸ En fait, la Pologne a réduit son impôt sur les sociétés de 38% à 19% entre 1997 et 2004, année de son entrée dans l'Union Européenne (<http://www.copernic-avocats.com/droit-fiscal-pologne/IS-en-Pologne.html>). Ce taux d'imposition ne semble pas avoir changé depuis lors.

ouvrages français est 1,7 fois plus élevé que celui de « social dumping » dans les ouvrages anglais ; 15 fois plus que dans les ouvrages allemands. Et ce pic est plus tardif en France (2007), qu'au Royaume-Uni (1998) et en Allemagne (1999)⁹. La circulation transnationale d'un argument est fonction des cultures politiques nationales : les craintes qu'inspire la mondialisation sont plus vives et plus durables en France que dans d'autres pays européens.

Le « dumping social », qui à l'échelle de l'Europe réfère aux relations commerciales avec des pays extra-européens, en vient à qualifier, en France, un traité interne à l'Europe. Il désigne aussi les atteintes progressives portées à l'état providence ; ces deux aspects se cumulent, dans la figure du « dumping social à domicile », forgée par H. Emmanuelli le jour même où Ph. de Villiers invente son « plombier polonais » :

(20) Henri Emmanuelli (...) n'a pas attendu longtemps non plus pour estimer que, « contrairement à ce qu'avait souhaité le président de la République et malgré le fait que le gouvernement français ait demandé une « remise à plat » de la directive Bolkestein, Barroso persiste, signe et leur inflige un démenti cinglant ». « C'est donc bel et bien *le dumping social à domicile* que l'on nous prépare pour l'après-29 mai », a-t-il affirmé. (*Les Echos*, 15/3/2005)

Comme l'a montré son usage par J. Chirac (16), la formule « dumping social » traverse le discours institutionnel en France. Mais elle y signale l'intégration d'un élément de contre-discours. Elle est *un point singulier* par où le discours dominant (pro-européen, gouvernemental) devient perméable à un contre-discours. En 2005, cette perméabilité rend le discours pro-européen inefficace, du moins en France, car la formule fonctionne comme un préconstruit, soustrait à la discussion.

Les dénégations d'un « dumping social » intra-européen se raréfient, alors qu'elles étaient encore vivaces à l'automne 2004 :

(21) (Jean-Michel Stiévenard, maire de Villeneuve d'Ascq) **Dire oui.** « Dire oui, c'est rappeler que *ce qui* est inquiétant, *c'est le dumping social*. Pour les délocalisations, *ce n'est pas l'Europe* qu'il faut craindre, *c'est l'absence d'Europe*. » (*La Voix du Nord*, 27/11/2004)

Tout se passe comme si le domaine de ce qui est énonçable s'amenuisait dans la formation discursive des discours sur l'Europe. Si les faits socio-économiques désignés par le « dumping social » sont indéniables, l'imputation faite aux nouveaux membres de l'UE présuppose que les différences de niveau de vie et de « modèle social » procèdent d'une volonté stratégique, et non de l'histoire économique et sociale de ces pays. Le « plombier polonais » est alors le personnage-type qui donne corps au « dumping social », par lequel ce dumping n'est plus un argument mais devient une inférence de conséquence négative, c'est-à-dire un lieu commun indiscutable.

Nous terminerons en examinant la façon dont cette expression a été reçue et traduite en polonais, jusqu'à se lexicaliser dans cette langue.

6. « Polski hydraulik », un simple calque linguistique ?

La première occurrence de « polski hydraulik » dans la presse polonaise est précoce : trois jours seulement après le « plombier polonais » de Ph. de Villiers, soit le 18/03/2005. Comme toute traduction, celle-ci restreint le transfert de signification d'une langue à l'autre ; la dénomination « hydraulik » catégorise plutôt une intervention technique, sans transmettre toutes les connotations du « plombier » français. Surtout, l'adjectif est pragmatiquement inutile – quel besoin en Pologne de spécifier l'ethnonyme ? Il s'agit donc d'un calque de l'expression française.

⁹ À notre connaissance, Google ne propose pas de Ngram Viewer pour la langue polonaise.

Le décompte des occurrences de « polski hydraulik », dans un ensemble de six titres de presse, présente une évolution comparable à celle de « plombier polonais » :

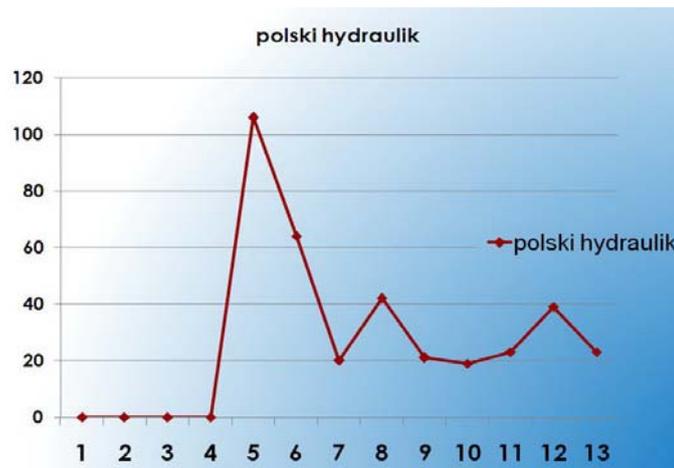


Tableau n° 2 : décompte des occurrences de « polski hydraulik » de 2001 à 2013

Sources : base de données de presse polonaise : archives rp.pl (comptages effectués sur 6 quotidiens polonais : *Rzeczpospolita, Ekonomia, Parkiet, Swiat, Zycie Warszawy, Turystyka*)

En 2014, l'expression est lexicalisée : c'est un socionyme désignant, non un plombier exerçant en Pologne, mais un travailleur low-cost exerçant en France, en provenance d'un autre pays de l'UE (cf. Marek Brzezinski, *Tygodnik Agora*, 24/12/2012).

En tant que calque lexical, « polski hydraulik » est souvent modalisé en discours second (22) :

(22) słynny polski hydraulik (le célèbre plombier polonais) ;

osławiony polski hydraulik (le fameux plombier polonais) (*Parkiet*, 15/06/2005)

Si cette modalisation désigne un référent social exogène, propre au débat public français, elle révèle par contre-coup que ce n'est guère un objet du débat européen en Pologne, sinon pour s'offusquer de l'indélicatesse française. La configuration argumentative propre au débat français est représentée avec force marques de mise à distance :

(23) Pod pretekstem zagrożenia *dumpingiem socjalnym* Francja i Niemcy żądały zmiany dyrektywy. Jej symbol, *polski hydraulik*, stał się nawet bohaterem...

Sous *prétexe* d'une menace du *dumping social* la France et l'Allemagne exigeaient le changement de la directive. Son *symbole*, le *plombier polonais*, est même devenu un héros [une célébrité]. (*Ekonomia*, 11/01/2006)

Le rejet est fortement exprimé, à la mesure du caractère métalinguistique de l'expression ; en effet, le référent de « polski hydraulik » est désigné comme :

(24) ikona kojarzona z « egoizmem » i « niesolidarnoscia » Francuzow (*icône* associée à l'égoïsme et l'absence de solidarité des Français) (*Lewicowy portal informacyjny*, 27/06/2005)

(25) symbol tego, który zabiera prace francuzom (*symbole* de celui qui prend le travail de l'ouvrier français) (*Parkiet*, 11/06/2005, *Strefa aktualnosci*, 19/06/2012)

En polonais, le caractère figé demeure ; il est même renforcé : la série de variantes françaises [*socionyme + adj. gentilé*], dont le « plombier polonais » était le prototype, s'unifie dans une dénomination unique, « polski hydraulik », tandis que s'impose le stéréotype du travailleur à bas salaire. Mais les co-occurrences avec la lexie « *dumping social* » sont moins nombreuses qu'en français. Et la configuration argumentative privilégiée ne consiste plus en un exemple fictif superposé à un argument de conséquence ; c'est le pathos d'indignation qui domine. Celui qui, en français, était un personnage-type, d'autant plus exemplaire que porteur d'une forte altérité,

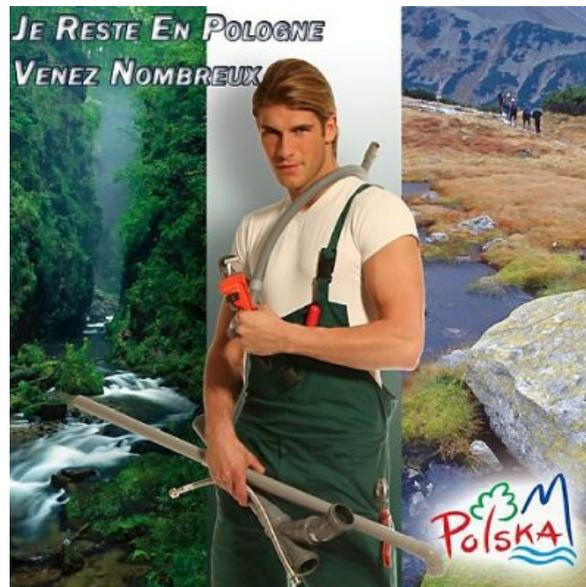
devient une synecdoque de tous les citoyens polonais, figure d'un moi collectif attaqué. Le schéma actantiel de l'invasion devient second ; tend à s'y substituer celui d'un bouc émissaire. En (26), la même énonciation prédique que « la menace est française », avant de présupposer une « menace polonaise », discours attribué à la société française :

(26) Et pour une fois les Polonais n'y sont pour rien. La *menace* est française ou néerlandaise et prend la forme d'une *vague* sans précédent *d'eurosepticisme*. Là-bas, tous pointent du doigt *un coupable* bien commode : *un plombier ou un peintre en bâtiment* évidemment *polonais* et qui à lui tout seul menacerait les acquis sociaux de l'Occident. (...)

Ceux qui, en France notamment, agitent *la menace polonaise* parviennent à convaincre non parce que cela correspond à la vérité, mais parce que cela rencontre les peurs de la population. (...) (*Courrier International*, 07/05/2005 : traduction d'un article de *Gazeta Wyborcza*, 04/05/2005, intitulé « Confiance à l'est, fantasmes à l'ouest »)

Cependant on peut se demander si cette expression nominale fonctionne, dans l'opinion publique polonaise, comme « référent social dominant... qui contraint tout locuteur à se situer par rapport à elle » (Ebel & Fiala 1983). Elle rend certes compte des enjeux socio-politiques du débat public français sur l'Europe, mais offre-t-elle plus qu'une réaction à ses tendances populistes ? et contribue-t-elle à construire les enjeux d'un débat européen propre à la Pologne ? Cela n'est pas sûr. En dépit des liens discursifs entre langues et cultures différentes, le SN « polski hydraulik » n'accomplit pas le transfert d'un nœud idéologique propre à l'interdiscours français dans le champ énonciatif polonais. Il reste surtout un calque lexical, au caractère formulaire réactif.

Quand le gouvernement polonais organise une « riposte », en juin-juillet 2005, il fait l'économie du calque formulaire. C'est par une campagne d'affichage à Paris que son office du tourisme entreprend avec humour de défaire les présupposés concentrés dans « le plombier polonais » :



Aucun commentaire métadiscursif dans cette affiche, mais une figure énonciative proche de la prosopopée. c'est un type iconique qui prend la parole, ni sujet individuel, ni stéréotype discursif. Son énonciation en 1^{ère} personne est allocutive et la pertinence (Sperber & Wilson 1986) du verbe « rester » repose sur la dénégation d'une venue en France. D'autre part, la sémiologie visuelle est éloquente : l'hexis corporelle du mannequin déguisé en plombier contrecarre totalement l'image discursive du « plombier polonais » : contenance d'un Robin des Bois sorti de sa forêt, position des mains éloignée de tout travail laborieux – il n'a rien d'un ouvrier-artisan. Enfin, le fond d'affiche s'ouvre sur des paysages naturels, loin de l'espace

domestique où œuvre le plombier, et développe une isotopie de l'eau vive, qui réinterprète peut-être le nom « hydraulik ».

Cette réponse touche juste. À défaut d'être définitive, elle a en partie désamorcé la formule, l'orientant vers le pittoresque. En 2014, le « plombier polonais » circule toujours dans les canalisations de l'interdiscours, mais son caractère de référent social s'est affaibli ; il est devenu une synecdoque désignant les travailleurs détachés à bas salaire, dans des énoncés tels que : « Et si le plombier polonais était en fait un maçon bulgare ? » (*www.europe1.fr*, 13/11/2012). Pour raviver la dramatisation et la péjoration propres à la formule initiale, on préfère d'autres désignations, comme « salariés low cost » (*Le Figaro*, 13/11/2012), ou « intérimaires à prix cassé » (*Le Parisien*, 28/11/2012).

Conclusion :

Les diverses parties de cette étude ont successivement montré que :

- la formule du « plombier polonais » cristallise une somme d'argumentations antérieures, reposant sur des exemples topiques, ou sur un cas juridique suédois ; la formule de « dumping social » est le catalyseur de cette transformation ;
- le « plombier polonais » est un cocktail où entrent un stéréotype de la Pologne, les programmes de sens du nom « plombier », un schéma actantiel, et l'argument-type qui combine ces éléments ;
- diverses configurations syntaxiques font, de cet argument, le signe de positionnements énonciatifs qui orientent les énonciateurs dans leurs façons d'user de la formule, de l'éviter ou de la rejeter ; la convergence inévitable des *non* de gauche et de droite au TCE est le fruit de cela ;
- les argumentations opposées à la formule visent soit son référent (réfutations *de re*) soit sa circulation (réfutations *de dicto*) ; le dialogisme y porte notamment sur les règles d'inférence, à travers les signaux sémantiques que celles-ci déposent dans l'énoncé ;
- le domaine de l'énonçable est limité par des règles intégrées aux formules-arguments ; ainsi la mise en débat du « plombier polonais » contribue-t-elle à soustraire le « dumping social » à la discussion.

Une formule discursive concentre un argument-type : là réside son caractère polémique, 4^{ème} propriété définitoire selon Krieg-Planque. Cela conditionne des événements de discours, produits par la rencontre d'un énonciateur, d'un moment discursif et d'un signifiant formulaire. On en signale quelques exemples :

- en janvier 2005, l'usage par J. Chirac de la formule « dumping social » (16) autorise un amalgame entre directive Bolkestein et TCE ; dès lors, très peu de locuteurs contestent ou nuancent la réalité d'un « dumping social » intra-européen ;
- en mars, la mise en circulation de l'expression « plombier polonais » par Ph. de Villiers a un effet décisif, qui a déjà été souligné ;
- en avril, Frits Bolkestein, en conférence de presse à Paris, rénonce la formule pour la nier ironiquement (« il n'y aura pas de tsunami de plombiers polonais »), en y ajoutant une validation humoristique (« Pourtant, je voudrais bien car il est difficile d'en trouver près de ma résidence secondaire, à Maubeuge. » - *Le Progrès*, 07/04/2005) ; cela replace au cœur du débat l'antinomie du détestable et du souhaitable, choc des lieux communs qui hystérise la polémique.

Ces trois événements discursifs constituent des « tournants » qui renforcent, parfois malgré leurs énonciateurs, les contre-discours sur l'Europe. Ils ne sont pourtant pas entièrement dus au hasard, tant leur enchaînement paraît logique au sein du champ énonciatif. Les formules discursives sont en effet des condensateurs d'arguments passés, à venir, à recycler.

Si l'on propose d'attirer l'attention sur ce qu'une formule discursive concentre d'argumentation en elle, ce n'est pas pour célébrer des sortes de « coups rhétoriques » sur un échiquier. C'est dans le souci de considérer, en même temps que la lente pesée des formations discursives, le surgissement fortuit d'une formulation ou d'une reformulation, événement qui décompose et recompose le grain des mots et l'arène des discours.

Jean-Marc SARALE
Praxiling UMR 5267 CNRS
Université Paul Valéry Montpellier 3

Bibliographie

- ADAM Jean-Michel, 2011, *Les textes : types et prototypes*, Paris, Armand Colin.
- AMOSSY Ruth, 2000, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan Université.
- AUBOUSSIER Julien, 2012, « La dilution du discours antimondialisation dans les articles de presse », *Mots. Les langages du politique* n° 98, URL : <http://mots.revues.org/20656>
- BRES Jacques, 2008, « De l'épaisseur du discours : horizontalement, verticalement... et dans tous les sens », *Actes du premier Congrès mondial de linguistique française*, <http://www.ilf-cnrs.fr/>.
- BRES Jacques & NOWAKOWSKA Aleksandra, 2006, « Dialogisme : du principe à la matérialité discursive », in Perrin, L. (dir.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie dans la langue et les discours*, Metz, coll. « Recherches linguistiques, 28, 21-48.
- CHATEAURAYNAUD Francis, 2011, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, éd. Pétra.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2003, « Purification ethnique ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2006, « "Formules" et "lieux discursifs" : propositions pour l'analyse du discours politique », *Semen*, 21, <http://semen.revues.org/1938>.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Paris, Presses universitaires de Franche-Comté.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2012, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.
- MOIRAND Sophie, 2007, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF.
- PERELMAN Chaïm & OLBRECHTS-TYTECA Lucie, [1958] 2008, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles.
- PIETRAS Karolina, 2007, « Stéréotypes du polonais en Allemagne et en France », <http://www.communaute-franco-polonaise.org/wp-content/uploads/2008/08/pietras-stereotypes-du-polonais-en-allemande-et-e1.pdf> ; consulté le 15/7/2013.
- PLANTIN Christian, 1990, *Essais sur l'argumentation. Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative*, Paris, Éditions Kimé.
- TOULMIN Stephen Edelson, [1958] 1993, *Les usages de l'argumentation*, Paris, P.U.F.

Pour citer cet article :

Sarale J.-M. 2015. « Formule discursive, argumentation et dialogisme transdiscursif: le "plombier polonais" dans le débat public de 2005 sur l'Europe », in J. Auboussier & T. Ramoneda (dir.), *L'Europe en contre-discours*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 95-114.